Image not found or type unknown

Renonciation à succession

Par **Jean Menut**, le **20/09/2018** à **11:44**

Bonjour,

Je suis nu-propriétaire avec ma soeur de l'appartement de notre père. Ai-je la possibilité de renoncer à ma part dans le cas de la vente de ce bien ? D'autre part, mon père m'ayant prêté certaines sommmes, comment cela se passe t'il si leur montant excède ma part ?

Vous remerciant de votre réponse

Cordialement

Jean Menut

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés